

ET SI ON PARLAIT DE LA PLANIFICATION PRÉALABLE DES SOINS?

JEANNINE PROULX

Qu'arriverait-il si, à cause d'un accident, ou encore de la maladie ou de la démence, vous n'étiez plus en mesure de prendre des décisions ou de communiquer votre consentement à propos de vos soins et de vos traitements médicaux? Vos proches et votre médecin connaissent-ils vos préférences et vos volontés en matière de soins et de traitement?

Sachez que vous pouvez CHOISIR à l'avance une personne qui pourrait prendre des décisions médicales et parler en votre nom, dans l'éventualité où vous ne pourriez plus le faire. Il suffit de préparer une procuration relative aux soins. Cette procuration a pour but de désigner un mandataire spécial qui veillera à faire respecter vos instructions en matière de soins personnels si jamais vous vous trouviez dans une situation d'incapacité, peu importe que celle-ci soit temporaire ou permanente.

Réfléchissez sérieusement à une personne qui serait en mesure d'assumer une telle responsabilité. Il peut s'agir de votre conjoint(e), de l'un de vos enfants adultes, ou d'un bon ami. Si vous n'avez désigné personne, la loi ontarienne sur le consentement vous attribuera automatiquement un mandataire. Toutefois, vous préféreriez sans doute confier cette tâche à une personne qui est au courant de vos désirs.

Vous avez choisi un mandataire, mais vous ne savez pas comment aborder ce sujet avec vos proches? Il est important de le faire, même si ces conversations sont parfois difficiles. Dans certains cas, il vaut mieux amorcer le dialogue de manière simple et directe en disant : « Ma santé est bonne en ce moment, mais j'aimerais te parler de ce que je voudrais si jamais je tombais malade et que tu avais à prendre des décisions à ma place. »

Afin que votre mandataire puisse respecter vos volontés, faites-lui part d'instructions précises. Réfléchissez à vos souhaits, à vos valeurs et à vos croyances. Envisagez plusieurs éléments et situations possibles.

Par exemple, quel est votre point de vue sur la qualité de vie et/ou le prolongement de la vie? Accordez-vous le droit de songer aux conditions dans lesquelles vous voudriez recevoir ou ne pas recevoir certains traitements. Et si cela est pertinent pour vous, réfléchissez à l'endroit et à l'environnement dans lequel vous voudriez recevoir vos soins de fin de vie. Dites-vous que vous êtes la personne la mieux placée pour déterminer ce qui est le plus approprié pour vous!

Si vous désirez modifier vos souhaits, vous pouvez le faire en tout temps. Toutefois, n'oubliez pas de communiquer tout changement de volonté à votre mandataire. En Ontario, vous pouvez transmettre vos souhaits de plusieurs façons, que ce soit à l'oral ou à l'écrit.

Vous pouvez les partager lors d'une conversation ou encore les envoyer par courriel. Si jamais vous vous trouvez dans un état d'incapacité, vos souhaits les plus récemment exprimés sont ceux qui s'appliqueront. Enfin, rappelons que les souhaits exprimés par la planification préalable des soins ne seront utilisés que si vous êtes incapable de donner un consentement éclairé.

En conclusion, dites-vous que «le consentement, c'est pour MAINTENANT, tandis que la planification préalable, c'est pour l'AVENIR».

Pour vous aider à préparer votre plan, consultez le [Guide rapide de la planification préalable des soins en Ontario](#). Assurez-vous ensuite d'en parler à vos proches et surtout à votre mandataire.

Savez-vous que...

100 % des Canadiens vont mourir



8 Canadiens sur 10 n'ont jamais entendu parler de la planification préalable des soins.



La planification préalable des soins est une démarche de réflexion et de communication de vos volontés en ce qui concerne vos soins de fin de vie avec votre famille, vos amis et vos prestataires de soins.

Seulement la moitié des Canadiens ont eu une discussion avec un proche ou un ami au sujet de ce qu'ils voudraient ou non s'ils n'étaient plus capables de s'exprimer.

Cela signifie que 50 % des familles ne connaissent pas les volontés de leurs proches, et pourraient donc avoir des décisions très difficiles à prendre.



Faites connaître vos volontés.

Parlons-en www.planificationprealable.ca
Dialogue sur les décisions de fin de vie

Merci à nos bailleurs de fonds du projet.
PARTENARIAT CANADIEN CONTRE LE CANCER CANADIAN PARTNERSHIP AGAINST CANCER La Fondation GlaxoSmithKline

Info : Jeannine Proulx, Agente de Planification
(Réseau des services de santé en français de l'Est de l'Ontario)

Dr. Elena Macleod

Optométriste

Venez la voir à la clinique
Visionary Eyecare
(à côté du restaurant Red Lobster).



**546 rue Bath
(613) 507-0077**

Services offerts en français:

- Examens de la vue adulte et enfant
- Lunettes et verres de contact
- Consultations pour chirurgie au laser
- Photographie rétinienne



Réseau des services de santé en français de l'Est de l'Ontario

Tous ensemble pour des services de santé en français

Devenez membre aujourd'hui !

rssfe.on.ca/membres



@rssfe